

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-254

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

**Demande de financement - Requalification et aménagements
paysagers de la place Martin Bastard**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain

Demande de financement - Requalification et aménagements paysagers de la place Martin Bastard

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet de requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville.

Tout en conservant les usages nécessaires au bon fonctionnement des équipements publics qu'elle dessert, la requalification de la Place Martin Bastard, et des rues environnantes, constituera un espace vert rafraichissant, retrouvera un caractère plus apaisé et offrira une lecture simplifiée permettant aux piétons et aux cycles de se réappropriier les lieux. Ce réaménagement en profondeur correspond aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 fixés par la Ville de Niort dans le cadre des projets qu'elle conduit.

Ce projet, qui s'inscrit dans le programme « Action Cœur de Ville », donnera la part belle au végétal et aux déplacements piétons en intégrant les objectifs d'aménagements suivants :

- la mise en valeur de l'Hôtel de Ville et la recomposition de la place Martin Bastard en un espace de convivialité et de rencontre ;
- le renforcement du caractère végétal de cet espace central ;
- la cohérence et la continuité dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnants (quartier piétonnier, bords de Sèvre, Port Boinot...) ;
- l'atténuation de la circulation automobile au profit des mobilités actives, notamment cyclables ;
- une approche globale dans le traitement du stationnement au sein de l'espace public ;
- la mise en valeur du patrimoine architectural et de ses particularités notamment dans le secteur AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ;
- l'optimisation de la gestion intégrée des eaux pluviales.

Cette opération répond pleinement aux objectifs de transition énergétique et de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et s'inscrit dans l'axe 2 du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 3ème génération de la Communauté d'Agglomération du Niortais (transformation écologique et énergétique). A ce titre, des subventions peuvent être sollicitées. De plus, ce projet peut également être financé par le Fonds de Solidarité Départementale pour les communes 2022-2026.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre (VISA à DET)	68 000,00	Etat/DSIL	300 000,00
Travaux	2 745 062,00	Département	550 000,00
		CAN/PACT 3	800 000,00
		Ville de Niort	1 163 062,00
Total	2 813 062,00	Total	2 813 062,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Niortais les subventions correspondantes et à signer le cas échéant, les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX